



Municipalité de  
**SAINT-ALPHONSE**

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Alphonse

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**SUR LE 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2024**  
**MODIFIANT LE *RÈGLEMENT DE ZONAGE* NUMÉRO 274-2013**  
**DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2024 MODIFIANT LE *RÈGLEMENT DE ZONAGE* DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée :

**QUE** le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, par la résolution numéro 086-05-2024 à la séance ordinaire du 13 mai 2024, du 1<sup>er</sup> projet de Règlement numéro 342-2024 modifiant le *Règlement de zonage* de la Municipalité de Saint-Alphonse, tiendra une assemblée publique de consultation le 10 juin 2024 à compter de 18 h 45, au Centre communautaire (140, rue Principale Ouest) ce, en conformité de la Loi;

**QUE** ce 1<sup>er</sup> projet de Règlement a pour objet et conséquence de permettre l'usage complémentaire « service de location de VTT » à une habitation unifamiliale isolée en dehors du périmètre d'urbanisation;

**QUE** ce projet de Règlement vise les personnes habiles à voter de l'ensemble des zones représentées au plan de zonage du *Règlement de zonage* numéro 274-2013, sauf les zones 40-M et 35-I;

**QUE** ce plan de zonage décrivant le territoire concerné par ce projet de Règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Alphonse, aux heures ordinaires de bureau;

**QUE** ce projet de Règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QU'**il sera possible d'en faire la consultation au bureau de la Municipalité de Saint-Alphonse aux heures ordinaires de bureau et sur le site web de la municipalité de Saint-Alphonse à l'adresse suivante : <https://st-alphonsegaspesie.com/> . Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel

suivante [municipalite@st-alphonsegasepesie.com](mailto:municipalite@st-alphonsegasepesie.com) ou par courrier à la Municipalité à l'adresse postale suivante : 127, rue principale Est, Saint-Alphonse (Québec) G0C 2V0;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

Donné à Saint-Alphonse ce 14 mai 2024.

---

Annick Duguay Cormier  
Directrice générale et greffière-trésorière